CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE
des Aurores boréales

DIXIÈME RÉUNION ANNUELLE

tenue le samedi 9 décembre 2006 à 14 heures
à la salle du Conseil

PROCÈS-VERBAL

Présences :

Conseillers, conseillères :
en personne : D. Breton, A. Brunelle, B. Caron, A. Gauthier, C. Gleeson, J. Lorek, F. Marcotte Roy, L. Mayer, M. Owca, S. Payeur, J.-P. Pelletier

élève-conseillère : G. Bolduc

Administration : S. Mauro, M. Fortier, R. Lepage, J. Bélanger, L. Houghton

---

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Sylvianne Mauro, directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière, agit à titre de présidente d'assemblée jusqu'à l'élection d'une présidence; elle déclare la dixième réunion annuelle ouverte à 14 heures. Un porte-document est remis aux conseillères et aux conseillers; celui-ci inclut des renseignements pertinents et un sommaire des dossiers principaux de chaque service du Conseil.

2. LECTURE DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS ET APPEL NOMINAL

Mme Mauro fait la lecture des résultats des élections et procède à l'appel nominal.

3. CÉLÉBRATION DE PRIÈRE

Mme Mauro invite les conseillères et les conseillers à participer à une célébration de prière pour souligner le début de leur nouveau mandat.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° A-10-01 proposée par Conseillère Gleeson, appuyée de Conseillère Breton

QUE l'ordre du jour de la dixième réunion annuelle du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales tenue le samedi 9 décembre 2006 soit approuvé, tel que présenté.

Adoptée

5. SERMENT D'ALLÉGEANCE DES MEMBRES ÉLUS

Les membres élus prêtent serment d'allégeance.

6. NOMINATION DE SCRUTATEURS ET DE SCRUTATRICES

Résolution nº A-10-02 proposée par Conseillère Payeur, appuyée de Conseillère Owca

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales nomme Michèle Fortier et Roger Lepage comme scrutateurs aux élections à la présidence et à la vice-présidence du Conseil.

Adoptée

7. ÉLECTION À LA PRÉSIDENCE

Mme Mauro ouvre les nominations au poste de la présidence.

Conseillère Payeur propose, et Conseiller Caron appuie, la nomination de Conseillère Brunelle.

Après trois appels, les nominations sont closes. Conseillère Brunelle accepte la nomination et est élue par acclamation au poste de présidence.

Résolution nº A-10-03 proposée par Conseillère Payeur, appuyée de Conseiller Caron

QUE Conseillère Brunelle occupe le siège de la présidence.

Adoptée

8. MOT DE LA PRÉSIDENCE ÉLUE

Conseillère Brunelle remercie les membres du Conseil pour leur appui et les assure qu'elle continuera à agir en tant que porte-parole et à être à leur service. Elle remercie les conseillères et les conseillers pour leur engagement et mentionne que c'est un honneur de servir au sein du Conseil.

9. ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENCE

La présidente, Conseillère Brunelle, ouvre les nominations au poste de la vice-présidence.

Conseillère Gleeson propose, et Conseillère Payeur appuie, la nomination de Conseillère Owca.
Conseillère Marcotte Roy propose, et Conseillère Breton appuie, la nomination de Conseillère Payeur.
Après trois appels, les nominations sont closes. Conseillère Owca accepte la nomination. Conseillère Payeur décline la nomination. Conseillère Owca est élue par acclamation au poste de vice-présidence.

Résolution nº A-10-04 proposée par Conseillère Gleeson, appuyée de Conseillère Payeur

QUE Conseillère Owca occupe le siège de la vice-présidence.

Adoptée

10. MOT DE LA VICE-PRÉSIDENCE ÉLUE

Conseillère Owca remercie les conseillères et les conseillers de leur confiance et indique qu'elle est très heureuse de poursuivre son engagement auprès du Conseil. Elle souligne la facilité de travailler avec le professionnalisme des membres qui siègent à la table du Conseil.

11. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 9e RÉUNION ANNUELLE

Résolution nº A-10-05 proposée par Conseillère Marcotte Roy, appuyée de Conseillère Gleeson

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales adopte le procès-verbal de la neuvième réunion annuelle tenue le 17 décembre 2005, tel que présenté.

Adoptée

12. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Néant.

13. CONSTITUTION DES COMITÉS

Résolution nº A-10-06 proposée par Conseillère Owca, appuyée de Conseillère Breton

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales confirme la participation des conseillères et des conseillers à titre de délégués ou de membres des comités permanents ou ad hoc du Conseil :

Comité consultatif pour l'enfance en difficulté pour un mandat de quatre ans :

Conseillères Breton, Marcotte Roy, Payeur, et à titre de substitut, Conseiller Lorek

Comité pour l'apprentissage parallèle dirigé pour un mandat d'un an :
Conseillère Mayer

Comité d'audience pour suspension ou renvoi pour un mandat d'un an :
Conseiller Pelletier

Comité des politiques pour un mandat d'un an :
Conseillères Breton, Brunelle, Marcotte Roy, Owca et Conseiller Lorek

Comité des ressources humaines et des négociations pour un mandat d'un an:
Conseillères Gleeson, Owca, Payeur et Conseillers Caron et Pelletier

Comité de la participation des parents pour un mandat d'un an :
Conseillères Gleeson et Mayer

Thunder Bay Diocesan Catholic School Trustees' Association pour un mandat d'un an :
Conseiller Gauthier

La présidence et la vice-présidence siègent automatiquement au conseil d'administration de l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques à titre de déléguée et de substitut respectivement.

Adoptée

14. SERVICES BANCAIRES

Résolution nº A-10-07 proposée par Conseiller Gauthier, appuyée de Conseiller Pelletier

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales transige avec la Banque Royale du Canada, succursale de Thunder Bay, pour toutes ses transactions bancaires, et ce, jusqu'à avis contraire.

Adoptée

15. SÉLECTION D'UNE FIRME DE VÉRIFICATEURS

Mme Mauro mentionne que deux firmes ont soumis leur proposition et présente la recommandation de l'administration.

Résolution nº A-10-08 proposée par Conseiller Pelletier, appuyée de Conseillère Payeur

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales retienne les services de la firme de vérificateurs Grant Thornton pour faire la vérification de ses états financiers pour l'exercice 2006-2007.

Adoptée

16. AUTORISATION D'EMPRUNT POUR L'ANNÉE FISCALE 2006

Résolution nº A-10-09 proposée par Conseillère Payeur, appuyée de Conseillère Marcotte Roy

QU'AUX fins précitées, le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales puisse emprunter la somme de 800 000 $ de la Banque Royale du Canada (ci-après nommée « la banque ») par billet à ordre payable d'ici le 31 décembre 2007 et accumulant de l'intérêt à raison du taux préférentiel en cours, tant après qu'avant échéance, manquement et discrétion, les intérêts sur l'intérêt échu s'accumulent au même taux que celui du capital.

La direction de l'éducation et secrétaire-trésorière et la direction du Service des finances du Conseil sont par la présente autorisées et se voient conférer plein pouvoir par le Conseil pour agir en son nom pour contracter des billets à ordre jugés nécessaires et y apposer le sceau corporatif du Conseil.

Les signataires du Conseil sont, par la présente, autorisés et se voient assigner de déposer en guise de paiement :

- ***une partie ou la totalité des sommes empruntées précitées ainsi que les intérêts associés, une partie ou la totalité des revenus actuels du Conseil (perçus ou reçus) ;***
- ***une partie ou la totalité des sommes supplémentaires pouvant être légalement affectées à cette fin.***

La présente résolution ordonne qu'au moment de la signature de l'emprunt, les signataires du Conseil remettent à ladite banque, un état de comptes démontrant le montant des revenus prévu pour l'année en cours des sommes à percevoir ou, lorsque les estimations de l'année en cours n'ont pas encore été adoptées, d'établir un relevé indiquant les revenus du Conseil tels qu'inscrits dans les prévisions budgétaires adoptées l'année antérieure ainsi que le montant des revenus perçus jusqu'à date pour l'année en cours et pas encore remboursés (Article 217 de la Loi sur l'éducation).

En vertu de la présente résolution, la banque sera tenue de prouver que les emprunts autorisés ont servi aux fins précitées. Elle peut, en outre, utiliser la présente résolution (clause 4) et toute déclaration de la trésorière comme preuves attestant la validité de l'autorisation de l'emprunt et la véracité des faits qui y sont consignés.

Adoptée

17. RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTRICE DE L'ÉDUCATION ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Mme Mauro mentionne que le rapport annuel est en voie de production et sera distribué en janvier.

18. QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Néant.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE ET PRIÈRE DE CLÔTURE

Résolution n° A-10-10 proposée par Conseillère Gleeson, appuyée de Conseillère Payeur

QUE la séance de la dixième réunion annuelle du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales, tenue le 9 décembre 2006, soit levée à 15 h 15.

Adopté

Angèle Brunelle
présidente

Sylvianne Mauro
directrice de l'éducation

/lh